

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2158

18 novembre 2006

SOMMAIRE

A.G. Consulting, S.à r.l., Luxembourg	103565	Gyzmo Finance S.A., Luxembourg	103560
A.R.H. Limited S.A., Luxembourg	103579	IGLS Invest S.A., Luxembourg	103566
Annaba Holding S.A., Luxembourg	103576	Immobilière de Berchem A.G., Luxembourg	103581
Aquatrans Shipping A.G., Mertert	103576	Land's End S.A.H., Luxembourg	103538
Aquatrans Shipping A.G., Mertert	103577	Louena Finance Holding S.A., Luxembourg	103549
Axima Services S.A., Ehlerange	103557	Luxembourg Elmira 3, S.à r.l., Luxembourg	103547
Babcock & Brown Residential Property Management, S.à r.l., Luxembourg	103568	Luxembourg Elmira 3, S.à r.l., Luxembourg	103548
Bati-Plâtres, S.à r.l., Soleuvre	103584	Luxunion S.A., Luxembourg	103559
C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Leudelange	103584	Mas Luc S.A., Luxembourg	103558
Centaur, S.à r.l., Berdorf	103564	Multi Investment Holding, S.à r.l., Luxembourg	103580
ChallengeAir S.A., Leudelange	103584	PC Finanz International S.A., Luxembourg	103577
DH Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg	103558	Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	103539
Elohunda Holding S.A., Luxembourg	103582	Romford Investment Holding, S.à r.l., Luxembourg	103561
Eso, S.à r.l., Luxembourg	103558	S + V Gems International S.A.	103537
Euro Truck Services, S.à r.l., Bettembourg	103558	Seram Holding S.A., Luxembourg	103559
Europatrimonia S.à r.l., Pétange	103575	Sure Insurance, S.à r.l., Aspelt	103538
First Alma Commercial Investments, S.à r.l., Luxembourg	103549	Sure Insurance, S.à r.l., Aspelt	103538
Garmond S.A., Luxembourg	103583	Tabe Holding S.A., Luxembourg	103577
Gianicolo S.A., Luxembourg	103557	Thekla Holding S.A., Luxembourg	103582
Goldbest Properties, S.à r.l., Luxembourg	103583	Triaxa Holding S.A., Luxembourg	103584
Gyra Management S.A., Luxembourg	103574	Unikat, S.à r.l., Luxembourg	103578
		Ventures International S.A., Luxembourg	103575
		Wintergames, S.à r.l., Luxembourg	103539

S + V GEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.090.

Nous démissionnons, avec effet immédiat, de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la société S + V GEMS INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 55.090.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

EUROCOMPTE S.A.

M. Recking

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108803.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

103538

SURE INSURANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 23, op der Sank.
R. C. Luxembourg B 87.701.

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Helder Gomes, agent d'assurances, demeurant à L-5713 Aspelt, 23, op der Sank.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée SURE INSURANCE, avec siège social à L-4991 Sanem, 203, rue de Niederkorn,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 87.701,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1221 du 19 août 2002,

dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4991 Sanem, 203, rue de Niederkorn à L-5713 Aspelt, 23, op der Sank.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Gomes, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2006, vol. 920, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2006.

F. Kessler.

(109353.3/219/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

SURE INSURANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 23, op der Sank.
R. C. Luxembourg B 87.701.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2006.

F. Kessler.

(109354.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

LAND'S END S.A.H., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 63.909.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 7 septembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2006, volume 29CS, folio 55, case 8, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Société et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(108158.3/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

STENHAM, S.à r.l.

Liquidateur

Signature

(108245.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

WINTERGAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 120.095.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR16977;
- 2) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR16976;
- 3) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR16974;
- 4) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR16975;
- 5) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR16973;
- 6) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND F) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17174;
- 7) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND G) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17293;
- 8) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR17290;
- 9) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR17255;
- 10) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR17258;
- 11) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number CR17256;
- 12) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND F) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17294;
- 13) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND G) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17295;
- 14) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17794;

15) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17792;

16) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17795;

17) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17793;

18) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND G) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands) and registration number MC17791;

all represented by M^e Céline Larmet, attorney at law, pursuant to proxies dated 13 September 2006 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company WINTERGAMES, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name WINTERGAMES, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for

an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager and, in the case of a board of managers by the joint signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be, but do not need to be, shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
Fortress Investment Fund IV (Fund A) L.P.	94	2,350
Fortress Investment Fund IV (Fund B) L.P.	38	950
Fortress Investment Fund IV (Fund C) L.P.	8	200
Fortress Investment Fund IV (Fund D) L.P.	34	850
Fortress Investment Fund IV (Fund E) L.P.	1	25
Fortress Investment Fund IV (Fund F) L.P.	3	75
Fortress Investment Fund IV (Fund G) L.P.	4	100
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund A) L.P.	21	525
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund B) L.P.	13	325
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund C) L.P.	3	75
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund D) L.P.	13	325
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund F) L.P.	1	25
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund G) L.P.	4	100
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund A) L.P.	99	2,475
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund B) L.P.	23	575
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund C) L.P.	20	500
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund D) L.P.	89	2,225
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund G) L.P.	32	800
Total	500	12,500

The shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name: Wesley Edens,
Date of birth: 30 October 1961,
Place of birth: Washington (State), U.S.A.,
Profession: Senior executive,

Professional address: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York;
 Name: Robert Kauffman,
 Date of birth: 22 October 1963,
 Place of birth: New York, U.S.A.,
 Profession: Senior executive,
 Professional address: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York;
 Name: Randal Nardone,
 Date of birth: 22 June 1955,
 Place of birth: New York, U.S.A.,
 Profession: Senior executive,
 Professional address: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York;
 Name: Jeffrey Rosenthal,
 Date of birth: 23 February 1951,
 Place of birth: Illinois, U.S.A.,
 Profession: Senior executive,
 Professional address: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french translation: / Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- 1) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND A) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR16977;
- 2) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND B) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR16976;
- 3) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND C) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR16974;
- 4) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND D) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR16975;
- 5) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND E) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR16973;
- 6) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND F) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17174;
- 7) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (FUND G) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17293;
- 8) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND A) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR17290;
- 9) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND B) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR17255;
- 10) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND C) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR17258;
- 11) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND D) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° CR17256;

12) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND F) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17294;

13) FORTRESS INVESTMENT FUND IV (COINVESTMENT FUND G) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17295;

14) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND A) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17794;

15) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND B) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17792

16) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND C) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17795;

17) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND D) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17793;

18) FORTRESS IW COINVESTMENT FUND (FUND G) L.P., un limited partnership soumis au droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), enregistré sous le n° MC17791;

tous représentés par M^e Céline Larmet, avocat, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2006, cette procuration étant enregistrée au présent acte.

Lesquels comparants agissant ès qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée WINTERGAMES, S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WINTERGAMES, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une

deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement (EUR)
Fortress Investment Fund IV (Fund A) L.P.	94	2.350
Fortress Investment Fund IV (Fund B) L.P.	38	950
Fortress Investment Fund IV (Fund C) L.P.	8	200
Fortress Investment Fund IV (Fund D) L.P.	34	850
Fortress Investment Fund IV (Fund E) L.P.	1	25
Fortress Investment Fund IV (Fund F) L.P.	3	75
Fortress Investment Fund IV (Fund G) L.P.	4	100
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund A) L.P.	21	525
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund B) L.P.	13	325
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund C) L.P.	3	75
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund D) L.P.	13	325
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund F) L.P.	1	25
Fortress Investment Fund IV (Coinvestment Fund G) L.P.	4	100
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund A) L.P.	99	2.475
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund B) L.P.	23	575
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund C) L.P.	20	500
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund D) L.P.	89	2.225
Fortress IW Coinvestment Fund (Fund G) L.P.	32	800
Total	500	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom: Wesley Edens,

Date de naissance: 30 octobre 1961,

Lieu de naissance: Washington (State), U.S.A.,

Profession: directeur de sociétés,

Adresse professionnelle: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York;

Nom: Robert Kaufmann,

Date de naissance: 22 octobre 1963,

Lieu de naissance: New York, U.S.A.,

Adresse professionnelle: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York;

Nom: Randal Nardone,

Date de naissance: 22 juin 1955,

Lieu de naissance: New York, U.S.A.,

Adresse professionnelle: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York;

Nom: Jeffrey Rosenthal,

Date de naissance: 23 février 1951,

lieu de naissance: Illinois, U.S.A.,

Adresse professionnelle: 1345, avenue of the Americas, 16th Floor, USA, NY 10105 New York.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 39, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(109529.3/211/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

LUXEMBOURG ELMIRA 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 116.534.

In the year two thousand and six, on the third day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Mr David Maria, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in September 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LUXEMBOURG ELMIRA 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 116.534, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 4 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2006, number 1420, page 68133.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company currently starting on the day of its incorporation and ending on 31 December 2006 in order to have the current financial year ending on 31 March 2007 and the next Company's financial years running from the 1st April to the 31st of March.

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

«Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st day of April and ends on the 31st day of March of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of March 2007.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Monsieur David Maria, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en septembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG ELMIRA 3, S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 116.534, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, le 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2006, numéro 1420, page 68133.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société ayant commencé le jour de sa constitution et se terminant le 31 décembre 2006 de façon à avoir le premier exercice social se terminant le 31 mars 2007 et les prochains exercices sociaux commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars.

A la suite de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. Maria, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109540.3/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

LUXEMBOURG ELMIRA 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 116.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109542.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

LOUENA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 août 2006

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L - 2953 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L -1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LOUENA FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108200.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

FIRST ALMA COMMERCIAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 120.096.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HAYDON PRIVATE CLIENTS LTD, a company incorporated under the law of Ireland and having its registered office at Alma Place Monkstown, County Dublin, Ireland, registered with the Registrar of Companies of Dublin, under the number 421374,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of one proxy given on July 30th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of the sole Shareholder. The Company may however at any time be composed of one to forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of FIRST ALMA COMMERCIAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting. The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Manager of each Category. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Manager of each Category. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

HAYDON PRIVATE CLIENTS LTD	500 shares
Total	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at three (3).
2. Appoint the following as:

Category A manager:

- Mr Peter Haydon, Company Director, born in Dublin (Ireland) on January 1, 1956, residing at Claremont Court, Killiney, Co. Dublin, Ireland.

Category B managers:

- Mr Georges Deitz, Companies' Director, born in Luxembourg on June 8th, 1958, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; and

- Mrs Sonja Linz, Companies' Director, born in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 10th, 1958, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HAYDON PRIVATE CLIENTS LTD, une société soumise au droit irlandais ayant son siège social à Alma Place, Monkstown, County Dublin, Irlande, enregistrée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 421374, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Lxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé. Elle peut cependant, à toute époque, être composée d'un nombre d'associés compris entre un et quarante (40), par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination FIRST ALMA COMMERCIAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de chaque catégorie. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle, ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs, seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins, qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance ou, à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou, à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à l'entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

HAYDON PRIVATE CLIENTS LTD	500 parts
Total	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros.

Décision des associés

Les associés décident à l'unanimité de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

Gérants de catégorie A:

- M. Peter Haydon, Directeur de Société, né à Dublin (Irlande), le 1^{er} janvier 1956, ayant son adresse à Claremont Court, Killiney, Co.

Gérants de catégorie B:

- M. Georges Deitz, Directeur de Sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 juin 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; et
- Mme Sonja Linz, Directrice de Sociétés, née à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 avril 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 1555, fol. 13, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

J. Elvinger.

(109531.3/211/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

GIANICOLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 21 juillet 2006

La démission de Marion Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Les mandats de Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 est:
- Jean Marc Faber, expert comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GIANICOLO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108220.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

AXIMA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare Illot Ouest.

R. C. Luxembourg B 26.709.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2006

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité avec effet au 30 mars 2006 la démission de Monsieur Pierre Catlin comme administrateur.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour extrait conforme

AXIMA SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108402.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

103558

ESO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2160 Luxembourg, 208, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 95.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108980.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

EURO TRUCK SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal.
R. C. Luxembourg B 101.241.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 3 octobre 2006 que Monsieur Gilbert Arbrun a démissionné de son poste de gérant technique de la société.

A été nommé en son remplacement au poste de gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur André Heintz, né le 26 septembre 1969 à F-Forbach, demeurant à F-57000 Metz, 70, rue de Queuleu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108424.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.959.

Modification du siège social de deux associés:

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS SCA, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108251.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

MAS LUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.574.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Jean-Philippe Fiorucci en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Vezza, industriel, 4, via Cavourrina I - 12060 Grinzane Cavour (Italie); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L - 1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

MAS LUC S.A.

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108204.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

SERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 7 août 2006

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jean-Marc Faber, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SERAM HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108267.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

LUXUNION, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 4.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au «Foyer» en date du 4 septembre 2006

Monsieur Théo Worre, demeurant à la ferme de Klingelbour, L-8154 Bridel, Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Monsieur Dominique Laval. La durée du mandat de Monsieur Théo Worre est d'un exercice et il se prononcera sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUXUNION, Société anonyme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108321.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

GYZMO FINANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 60.704.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of September.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AAD FIDUCIARE, S.à r.l., with registered address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
here represented by its sole partner, Mr Marc Liesch, expert-comptable, with professional address at 74, rue de Merl,
L-2146 Luxembourg.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company GYZMO FINANCE S.A., R.C. Luxembourg B 60.704, hereafter called «the Company», a société anonyme, was originally incorporated under the denomination of LETZEBUERGER BETTSTUDIO S.A. pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, dated August 11, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 678 of December 3, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times, the last time by a deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated October 27, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 110 of February 7, 2005.

- The corporate capital was set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.00), divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of 25 Euro (EUR 25.00) per share, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Auditor for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the 7 bearer share certificates which have immediately been cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company GYZMO FINANCE S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., mit Sitz in 74, rue de Merl, L-2146 Luxemburg,
hier vertreten durch ihren alleinigen Anteilsinhaber Herrn Marc Liesch, Expert-comptable, mit Berufsanschrift in 74,
rue de Merl, L-2146 Luxemburg.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft GYZMO FINANCE S.A., R.C. Luxemburg B 60.704, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, eine Aktiengesellschaft, wurde ursprünglich unter der Bezeichnung LETZEBUERGER BETTSTUDIO S.A. gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettembourg, vom 11. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 678 vom 3. Dezember 1997.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, das letzte Mal durch eine Urkunde von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, vom 27. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 110 vom 7. Februar 2005.

- Das Gesellschaftskapital war festgesetzt auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,00), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) je Aktie, alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt die Komparentin als einzige Aktionärin die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die einzige Aktionärin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.
- Die einzige Aktionärin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einzige Gesellschafterin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.
- Die einzige Aktionärin erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 74, rue de Merl, L-2146 Luxemburg aufbewahrt.

Worauf die Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar die 7 Inhaberaktionzertifikate vorgelegt hat, welche sofort annulliert wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft GYZMO FINANCE S.A. festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Liesch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 1555, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107686.3/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 117.263.

In the year two thousand and six, on the fifth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Joseph Cosgrave, Executive Director, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2.- Mr Peter Cosgrave, Executive Director, born in Dublin on May 30th, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland;

3.- Mr Michael Cosgrave, Executive Director, born in Dublin on December 7th, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rattfarnham, Dublin 14, Ireland;

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of 3 proxies established in Dublin, on August 30th, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of ADILLY, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 14th, 2006, not yet published in the Mémorial C, and whose name has been changed from ADILLY, S.à r.l. to ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., by notarial deed executed on July 26, 2006, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to cancel the par value of the Company's shares.

Second resolution

The shareholders resolved to convert the Company's shares from Euro into GBP with economic effect as at the incorporation date of the Company, and using the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.67850 as at August 18, 2006, the present share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) being replaced by a share capital of eight thousand four hundred eighty-one British Pounds and twenty-five pence (GBP 8,481.25).

Third resolution

In order to round up the amount of the share capital, the shareholders resolved to increase the share capital of the Company by eighteen British Pounds and seventy-five pence (GBP 18,75), in order to increase it from its present amount of eight thousand four hundred eighty-one British Pounds and twenty-five pence (GBP 8,481.25) to eight thousand five hundred British Pounds (GBP 8,500.-).

Fourth resolution

The shareholders resolved to re-establish a par value in the amount of seventeen British Pounds (GBP 17.-) per share, thus leaving a share capital amounting to eight thousand five hundred British Pounds (GBP 8,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of seventeen British Pounds (GBP 17.-) each.

Fifth resolution

The shareholders resolved to increase the share capital from its current amount of eight thousand five hundred British Pounds (GBP 8,500.-) to eight thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 8,517.-) by issuing one additional share with a nominal value of seventeen British Pounds (GBP 17.-), and acknowledge that Mr Michael Cosgrave subscribed to this new share.

Subscription - Payment

All the subscriptions have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-five British Pounds and seventy-five pence (GBP 35.75) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Sixth resolution

The shareholders resolved to hold the accounting in British Pounds retroactively as to the date of the Company's incorporation.

Seventh resolution

The shareholders resolved to amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The share capital is set at eight thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 8,517.-) represented by five hundred one (501) shares with a par value of seventeen British Pounds (GBP 17.-) each, all of which are fully paid up.»

Estimate

For purposes of registration, the increase of capital is valued at twenty-four Euro and twenty-five cents (EUR 24.25).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the, persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- M. Joseph Cosgrave, Executive Director, né le 31 mars 1959 à Dublin, domicilié à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;

2.- M. Peter Cosgrave, Executive Director, né le 30 mai 1960 à Dublin, domicile à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Mandé;

3.- M. Michael Cosgrave, Executive Director, né le 7 décembre 1962 à Dublin, domicilié au 7 Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande;

représentés par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 3 procurations données à Dublin, le 30 août 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ADILLY, S.à r.l. (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, et dont la dénomination a été changée de ADILLY, S.à r.l. en ROMFORD

INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en livre sterling avec effet économique à la date de constitution de la Société, en prenant le taux de change 1 EUR = 0,67850 GBP applicable au 18 août 2006, le présent capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) étant remplacé par un capital social de huit mille quatre cent quatre-vingt-une livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 8.481,25).

Troisième résolution

Afin d'arrondir le montant du capital social, les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de dix-huit livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 18,75), en le portant de son montant actuel de huit mille quatre cent quatre-vingt-une livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 8.481,25) à huit mille cinq cents livres sterling (GBP 8.500,-).

Quatrième résolution

Les associés décident de rétablir la valeur nominale des parts sociales de la Société à dix-sept livres sterling (GBP 17,-) par part sociale, laissant donc un capital social de huit mille cinq cents livres sterling (GBP 8.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de dix-sept livres sterling (GBP 17,-) chacune.

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de huit mille cinq cents livres sterling (GBP 8.500,-) à huit mille cinq cent dix-sept livres sterling (GBP 8.517,-) par émission d'une part sociale supplémentaire ayant une valeur nominale de dix-sept livres sterling (GBP 17,-), et enregistrent la souscription de cette nouvelle part par M. Michael Cosgrave.

Souscription - Libération

Toutes les souscriptions ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de trente-cinq livres sterling et soixante-cinq pence (GBP 35,75) se trouve à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Sixième résolution

Les associés décident de tenir la comptabilité en livre sterling avec effet rétroactif remontant à la date de constitution de la Société.

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit mille cinq cent dix-sept livres sterling (GBP 8.517,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept livres sterling (GBP 17,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à vingt-quatre euros et vingt-cinq cents (EUR 24,25).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107895.3/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

CENTAUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 8, An der Laach.

R. C. Luxembourg B 97.731.

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

Ont comparu:

1.- Monsieur Josephus dit Jos Brands, gérant de sociétés, demeurant à L-6212 Consdorf, 68, route d'Echternach, agissant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2.- La société anonyme BLParticipations S.A., avec siège social à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue, (RCS-L N° B.40.488), représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bob Lemogne, commerçant, demeurant à Lorentzweiler, et

3.- Monsieur Ferdinand Follmann, maître parqueteur, demeurant à D-54526 Landscheid, 26, Im Gartenfeld; ici représentés en vertu de deux procurations données sous seing privé à Berdorf respectivement à Béréldange, le 22 respectivement le 25 septembre 2006.

Lesquels comparants présent et représentés comme ci-avant ont déclaré être les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CENTAUR, S.à r.l. avec siège social à L-6550 Berdorf, 8-10, An der Laach,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 584 du 12 août 1998,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 17 janvier 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 97.731;

que suivant contrat de cession de parts sociales du 1^{er} juin 2006 la société anonyme BLParticipations S.A. a acquis les 55 parts sociales de la société anonyme DECOPLUS S.A., dont copie du contrat, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et notaire instrumentant restera annexé au présent acte.

Lesquels comparants, présent et représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'un atelier de vitrerie, la fabrication de glaces (miroirs), l'achat, la vente et l'installation de volets roulants, de stores ainsi que des articles de la branche,

- le commerce de revêtements de sols, la pose de matériaux préfabriqués, en bois ou synthétiques, la pose de parquet et l'entretien de revêtements de sols ainsi que des articles de la branche,

- le commerce, le conseil, la planification, la réalisation et l'entretien d'installations et d'équipements pour exercice physique et sportif ainsi que des articles de la branche,

- le commerce de textiles ménagers ainsi que des articles de la branche,

- la confection et la vente de rideaux, et de toute sorte de protection contre le soleil.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Madame Maria Celeste Da Silva Crespo, décoratrice, née à Carapeços (Portugal) le 6 mars 1973, demeurant à L-7237 Helmsange, 34, rue Mercatoris, gérante pour le domaine de la confection de rideaux.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant responsable de sa branche.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Brands, B. Lemogne, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 octobre 2006.

P. Decker.

(109780.3/206/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

A.G. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.390.

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme SEUROPE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.737, ici valablement représentée par:

a) Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 13, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

b) Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, les deux agissant en leur qualité d'administrateurs de la société et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

a) Que suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 30 août 2006, l'ancien associé, Madame Christiane Gros, assistante de direction, née à Pont-Saint-Esprit (France), le 12 mai 1949, demeurant à Via Padre Semeria 130/5 I-18038 San Remo (Italie), a cédé à la société SEUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.737, en tant que co-associé, la totalité de sa participation qu'elle avait possédée dans la Société A.G. CONSULTING, S.à r.l., soit trois (3) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante et un euros et vingt cents (51,20 EUR) chacune, intégralement libérées.

b) Que ladite société A.G. CONSULTING, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.390, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 551 du 29 juillet 1998.

c) Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 987 du 28 juin 2002 et dernièrement suivant acte du notaire soussigné, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 506 du 28 mai 2005.

Ledit acte de cession de parts sociales, dressé sous seing privé à la date du 30 août 2006, après avoir été signé ne varietur par les représentants de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite le cessionnaire, la société SEUROPE S.A. par ses représentants susnommés, agissant encore en sa qualité de seul et unique gérant de ladite Société, a déclaré consentir à la prédite cession de parts sociales, dressée sous seing privé en date du 30 août 2006, l'accepter au nom et pour compte de la société, conformément aux dispositions de l'article sept (7) des statuts de la Société et a déclaré de même la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ayant exposé ceci, la société SEUROPE S.A., représentée comme il est dit ci-avant, devenue suite à cette cession de parts sociales, dressée sous seing privé, seul et unique associé de la Société A.G. CONSULTING, S.à r.l., et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris la résolution suivante:

Résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, dressée sous seing privé en date du 30 août 2006 et acceptée de part et d'autre, l'associé unique a décidé de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, pour l'adapter en particulier à la nouvelle répartition des deux cent cinquante (250) parts sociales, de sorte que cet article six (6) ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille huit cents euros (12.800,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante et un euros et vingt cents (51,20 EUR) chacune.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes détenues par la société anonyme SEUROPE S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.737.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prénommés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, N.-E. Nijar, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2006, vol. 907, fol. 15, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(108721.4/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.743.

L'an deux mille six, le treize septembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IGLS INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.743, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial C numéro 763 du 21 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tina Di Julio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de franc suisses en euro.

2.- Augmentation du capital social à due concurrence pour le porte de son montant, après conversion, à 1.275.000,- EUR (un million deux cent soixante-quinze mille euros) par incorporation d'une partie des bénéfices.

3.- Fixation de la valeur nominale à 10,- EUR par actions.

4.- Fixation d'un nouveau capital autorisé à 15.000.000,- EUR.

5.- Modification de l'article 3 des statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux mille (2.000) actions représentant le capital social deux millions de francs suisses (2.000.000,- CHF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à deux millions de francs suisses (2.000.000,- CHF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- CHF = 0,633232 EUR, en un million deux cent soixante-six mille quatre cent soixante-quatre virgule zéro trois euros (1.266.464,03 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille cinq cent trente-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept euros (8.535,97 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-six mille quatre cent soixante-quatre virgule zéro trois euros (1.266.464,03 EUR) à un million deux cent soixante-quinze mille euros (1.275.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant faite est réalisée par incorporation au capital d'une partie des bénéfices reportés à concurrence de huit mille cinq cent trente-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept euros (8.535,97 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les deux mille (2.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent vingt-sept mille cinq cents (127.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer, pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire du présent acte, un capital autorisé de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sous les conditions fixées ci-après.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent soixante-quinze mille euros (1.275.000,- EUR), représenté par cent vingt-sept mille cinq cents (127.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 septembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, T. Di Julio, E. Irthum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2006, vol. 539, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2006.

J. Seckler.

(109806.3/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY MANAGEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 119.922.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 1292 dated 29 November 2005 (page 61996) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds.

The appearer for the above is here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated September 22, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY MANAGEMENT, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., has subscribed for all the 250 shares issued.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one two thousand six hundred (2,600.-) Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE II BIS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 22 juin 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.507, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 1292 du 29 novembre 2005 (page 61996) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes.

Lequel comparant est représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN RESIDENTIAL PROPERTY MANAGEMENT, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la préqualifiée BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. déclare souscrire l'ensemble des 250 parts sociales émises.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille six cents (2.600,-) euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

- BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.507.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 55, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107764.3/230/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

GYRA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 96.451.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration a pris, lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2006, la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108139.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

EUROPATRIMONIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.761.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales et assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROPATRIMONIA, avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 août 2006, numéro 2006/1477 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 31 août 2006, volume 435, folio 85, case 2, ce qui suit:

1) Monsieur Marc Depouille, employé privé, demeurant à Verviers/Belgique a cédé à Monsieur Michel Thebaut, entrepreneur, demeurant à Dison (Belgique) cinquante-six (56) parts sociales qu'il détient dans la prédite société.

2) Monsieur Michel Thebaut, prédit, a cédé à Monsieur Jacques Detaille, indépendant, demeurant à Dison (Belgique) trente et une (31) parts sociales qu'il détient dans la prédite société.

3) Monsieur Michel Thebaut, prédit, a cédé à Monsieur Charles Labar, ouvrier, demeurant à Verviers (Belgique) trente et une (31) parts sociales qu'il détient dans la prédite société.

Après ces cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Michel Thebaut, prénommé, soixante-deux parts sociales	62
- Monsieur Jacques Detaille, prénommé, trente et une parts sociales.....	31
- Monsieur Charles Labar, prénommé, trente et une parts sociales	<u>31</u>

Total: cent vingt-quatre parts sociales. 124

4) Les associés ont accepté la démission de Monsieur Marc Depouille comme gérant administratif et de Monsieur Michel Thebaut comme gérant technique de la prédite société.

5) Monsieur Michel Thebaut a été nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Bascharage, le 5 octobre 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(108274.3/236/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.720.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2006

Résolution

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, président;
 Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;
 Simon Bodjanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;
 Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l. 5, boulevard de la Foire L - 2013 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108284.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

ANNABA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 août 2006

Les mandats de Jean-Marc Faber, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ANNABA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108278.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

AQUATRANS SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

H. R. Luxemburg B 83.159.

Im Jahre zweitausendsechs, am achtundzwanzigsten September.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft AQUATRANS SHIPPING A.G., mit Sitz in Mertert, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 1. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 71 vom 15. Januar 2002. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 5. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 458 vom 30. April 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Willem Macleanen, Diplomkaufmann, wohnend in Grevenmacher,

welcher Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnend in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Herrn Frank Ferron, Notarsekretär, wohnend in Bofferdingen, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien von sämtlichen Kategorien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Abänderung von Artikel 20. der Satzung durch Hinzufügung eines neuen Satzes.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 20. der Satzung abzuändern durch Hinzufügung eines neuen Satzes, mit folgendem Wortlaut:

«**Art. 20. (neuer Satz).** Unter Beobachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.»

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Aktionär den Wunsch geäussert hat, mit zu unterschreiben.

Gezeichnet: W. Macleanen, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 3. Oktober 2006.

J.-P. Hencks.

(107821.2/216/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

AQUATRANS SHIPPING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 83.159.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(107822.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

TABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2006

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Carine Agostini décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 13 septembre 2006, en remplacement de M. Lorenzo Patrassi, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108279.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

PC FINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 21.275.

Les personnes suivantes sont à rayer du poste d'administrateur de la société vu que les mandats n'ont plus été renouvelés.

- Meder André demeurant Luxembourg
- Harnack Rita demeurant à Luxembourg
- Greisch Maryse demeurant à Sanem

La personne suivante est à rayer du poste de commissaire aux comptes de la société vu que le mandat n'a pas été renouvelé.

- Maller Monique demeurant à Grevenmacher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108316.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

UNIKAT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1618 Luxemburg, 10, rue des Gaulois.

H. R. Luxemburg B 119.937.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Senningerberg.

Sind erschienen:

1. Herr Karl-Heinz Thesen, Schreinermeister, geboren am 5. Juli 1971 in Trier (Deutschland) und wohnhaft in D-54316 Schöndorf, Im Bospert 1 (Deutschland),

2. Herr Norbert Anton Brakonier, Schreinermeister, geboren am 2. Juli 1966 in Birresborn (Deutschland) und wohnhaft in L-2427 Luxemburg, 20, rue du Rham.

Diese Komparten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung UNIKAT, S.à r.l.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Schreinerei sowie der Handel mit Möbeln.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertvierzig Euro (EUR 140,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Karl-Heinz Thesen, vorgeannt, fünfzig Anteile 50

2. Herr Norbert Anton Brakonier, vorgeannt, fünfzig Anteile 50

Total: einhundert Anteile 100

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern werden ernannt für eine unbestimmte Dauer:

Zum administrativen Geschäftsführer:

Herr Karl-Heinz Thesen, vorgeannt.

Zum technischen Geschäftsführer:

Herr Norbert Anton Brakonier, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des administrativen oder des technischen Geschäftsführers für jeden Betrag welcher kleiner ist als eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR) und durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers für jeden Betrag welcher gleich oder größer ist als eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR).

Sie können ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1618 Luxemburg, 10, rue des Gaulois.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. Thesen, N.A. Brakonier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 50, case 1. – Reçu 140 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(107875.3/202/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

A.R.H. LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 16.080.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 27 juin 2006

«M. Peter Robert Newton Arthur, M. David Duncan Barber et M. Alexander Francis Pace-Bonello sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Mme Gillian Fay Adams, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élue au conseil d'administration de la société avec effet au 27 juin 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007, Mme Adams avait été nommée le 26 mai 2006 par les administrateurs de la société pour pourvoir à la vacance laissée par le décès de M. Theodoras Adrianus Bosman survenu le 7 mai 2006.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108310.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AM INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.996.

In the year two thousand and six, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the shareholders of AM INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, on March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 755 dated July 28, 2005 (the Company).

MULTI INVESTMENT B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, registered with the chamber of commerce under the number 290.33.246,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 8, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. MULTI INVESTMENT B.V. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each;
- III. The agenda of the Meeting is as follows:
 1. Change of the Company's name;
 2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change; and
 3. Miscellaneous.
- IV. The Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de AM INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 755 daté du 28 juillet 2005 (la Société).

MULTI INVESTMENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, immatriculée auprès de la chambre de commerce sous le numéro 290.33.246,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:
- I. MULTI INVESTMENT B.V. est le seul associé de la Société (l'Associé Unique);
 - II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
 - III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
 1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
 2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour refléter le changement susmentionné; et
 3. Divers.
 - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira désormais de la manière suivante: «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTI INVESTMENT HOLDING, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(108710.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

IMMOBILIERE DE BERCHEM A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

H. R. Luxemburg B 67.011.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft, am 26. Juli 2006

Erster Beschluss

a) Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, wird ersetzt durch die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., mit Sitz in 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, und dies rückwirkend auf den 28. Oktober 2005.

b) Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, wird ersetzt durch die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, und dies rückwirkend auf den 28. Oktober 2005.

Zweiter Beschluss

Die Dauer der Amtszeit der Gesellschaft LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates, der Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. als Verwaltungsratsmitglied, und der Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsratsmitglied, wird bestätigt für die Dauer von 5 Jahren, und dies rückwirkend auf den 28. Oktober 2005.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung als geschlossen.

Unterzeichnet in Luxemburg, am 26. Oktober 2006.

J. Mousel / G. Klein / D. Mamer

Vorsitzender / Schriftführerin / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107856.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

THEKLA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.113.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 août 2006

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2953 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

THEKLA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108281.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

ELOHUNDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.305.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société YAMHILL FINANCE INC., une société constituée et existant sous les lois de Belize, établie et ayant son siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City (Belize),

(ci-après désignée: «le mandant»),

ici représentée par:

Monsieur François Manti, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général lui délivrée à Belize City, le 29 avril 2005,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société ELOHUNDA HOLDING S.A. une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98.305, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 24 décembre 2003 par le notaire soussigné, lequel acte fut publié au Mémorial C numéro 184 du 13 février 2004 (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas subi des modifications depuis sa création.

II.- Que le capital social de la Société se trouve fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, mais libéré seulement à hauteur de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par des apports en numéraire.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions nominatives émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et, à l'instant, le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé par le notaire soussigné.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006, vol. 907, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(108728.3/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

GARMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.275.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 septembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108283.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

GOLDBEST PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 105.552.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 27 septembre 2006 que:

- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 10 avril 1958 et résidant professionnellement 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg,

- M. Georges Deitz, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 8 juin 1958 et résidant professionnellement 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg,

Ont été nommés gérants de la société en remplacement de M. David De Marco, M. Alain Lam et M. Bruno Beernaerts, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108320.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

103584

CHALLENGEIR S.A., Aktiengesellschaft.

Unterschrift: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
H. R. Luxemburg B 112.681.

Die Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder wurde wie folgt abgeändert:

- Frau Ulrike Holbach, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval
 - Herr Volker Wentz, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval
 - Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, den 11. September 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108295.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

BATI-PLATRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.
R. C. Luxembourg B 99.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 26 septembre 2006

Unique résolution

L'assemblée décide de changer le siège social de 173, route d'Esch L-4380 Ehlerange, vers rue de Sanem Zone Artisanale L-4485 Soleuvre.

Ehlerange, le 26 septembre 2006.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108330.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

TRIAXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(108850.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

C.M.W. CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
H. R. Luxemburg B 82.654.

Die Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder wurde wie folgt abgeändert:

- Frau Uli Holbach, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval
 - Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval
 - Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, den 11. September 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108293.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.
